

Ajournement

● (2227)

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Je suis reconnaissant à tous mes collègues de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont fait ce soir. Lorsque je n'étais qu'un simple député de l'arrière-ban, une centaine ou 150 personnes environ m'écoutaient parler. Votre Honneur a pu remarquer l'importance de mon auditoire ce soir. J'ai dû subir deux séances d'information pour pouvoir répondre à la question du député.

Il y a peut-être un léger malentendu quant au caractère et au motif des activités de la Société pour l'expansion des exportations. Elle n'accorde des prêts qu'aux acheteurs étrangers de matériel et de services canadiens. Le fait que du matériel doive être installé dans le cadre d'un projet dans un autre pays, qui, en théorie ou en réalité, risque de rivaliser ultérieurement avec une industrie canadienne, ne serait pas une raison suffisante pour refuser des emplois aux usines qui fabriquent du matériel que finance la Société pour l'expansion des exportations. La seule raison qui justifie une telle décision serait qu'elle empêche l'expansion d'une industrie rivale dans un autre pays.

Il est faux de croire que le Canada pourrait ainsi ou autrement empêcher un autre pays de réaliser un projet.

Certains continuent cependant de dire que si la Société pour l'expansion des exportations n'avait pas financé la vente de matériel canadien, ces projets n'auraient pu aboutir. Quand on sait à quel point la concurrence est vive sur le marché international du matériel de ce genre, on comprend facilement que tout cela pourrait fort bien se faire sans nous. Le seul résultat tangible que nous obtiendrions en ne finançant pas ces ventes, ce serait une baisse de nos exportations.

Comme l'a signalé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner), il y a en Pologne une industrie papetière. Nous ne pensons pas que grâce à ce prêt l'industrie polonaise pourrait nous enlever des débouchés. Mais nous pensons qu'en ouvrant des crédits pour l'achat de matériel canadien de fabrication de pâtes et de papiers, nous arriverions à créer dans le secteur secondaire des emplois dont nous avons grand besoin. Cela donnerait aux travailleurs de nos usines concernées une chance de conserver leur emploi. Et grâce au salaire qu'ils en retireraient, ils pourraient faire vivre leur famille et de fait aider le pays.

Il ne faut pas empêcher nos industries de vendre leurs produits à l'étranger. Tous les députés devraient s'en rappeler.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)